



Comment sont calculés les tarifs des structures petite enfance du CCAS de la Baule ?

La participation financière est calculée par une formule identique pour toutes les familles partout en France, déterminée par la caisse d'allocation familiale.

C'est un pourcentage du Revenu Net Mensuel Imposable du Foyer.

Ce pourcentage, appelé taux d'effort, varie selon le nombre d'enfant de la famille et du type de structure utilisé.

familiale ou collective.

Un prix plancher est déterminé annuellement par la caisse d'allocation familiale.

Un prix plafond est réévalué tous les ans par le CCAS.

Il existe une tarification spéciale pour les familles non Bauloises.

Ce tarif est donc individualisé et calculé selon vos ressources.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer aux règlements de fonctionnement des deux établissements.

Une simulation de calcul est accessible sur le site

« [monenfant.fr](http://monenfant.fr) »